

## NOTICE CONCERNANT

### LES DROITS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS À TSE

- [Les droits d'inscription différenciés, c'est quoi ?](#)

Dans le cadre de la mise en place de [la stratégie « Bienvenue en France »](#) à partir de l'année académique 2019-2020, les **étudiants internationaux, ressortissants de pays hors Union Européenne**, doivent s'acquitter de droits d'inscription spécifiques, qui viennent s'ajouter aux droits d'inscription « classiques », soit les sommes totales ci-dessous pour une année :

Niveau d'études	Droits d'inscription « classiques »	Droits d'inscription différenciés	Contribution de vie étudiante et de campus*	Total (pour une année)
Licence	175 €	2 850 €	103 €	<b>3 128 €</b>
Master – parcours standard	250 €	3 879 €		<b>4 232 €</b>
Master – parcours international	250 € + 5 500 € de frais de formation	0 €		<b>5 853 €</b>

\*À régler avant de procéder à l'inscription [ici](#). Des exonérations de la CVEC sont possibles.

- [Tous les étudiants extra-communautaires sont-ils forcément concernés ?](#)

Non, **vous pouvez être automatiquement exonéré si votre situation correspond à au moins une des conditions listées en [pages 2 et 3](#)**. Dans ce cas, vous n'avez aucune demande à faire, l'exonération vous sera attribuée après présentation des justificatifs appropriés lors de la constitution de votre dossier d'inscription administrative (en ligne ou en présentiel).

- [Si je ne peux pas prétendre à une exonération automatique, puis-je en demander une ?](#)

Oui, TSE attribue chaque année des exonérations aux étudiants présentant un **parcours académique excellent**. Les critères retenus sont exposés en [page 4](#).

Si vous possédez **plusieurs justificatifs prouvant que vous remplissez ces critères**, vous pouvez faire une demande d'exonération au service des Admissions de TSE.

Pour toute question sur les droits différenciés et les possibilités d'exonérations, contactez le service des Admissions à l'adresse : [admissions@tse-fr.eu](mailto:admissions@tse-fr.eu)

- [Je ne suis pas exonéré. Est-ce que je peux régler en plusieurs fois ?](#)

Pour valider votre inscription administrative, il vous sera demandé de régler au moins un **tiers du montant total demandé** – soit 1 043 € pour une inscription en Licence, 1 293 € pour un Master standard et 1 917 € pour un Master international. La modalité de **paiement en trois fois** vous sera proposé en ligne comme lors d'un rendez-vous en présentiel. Elle ne peut être effectuée que par **carte bancaire** (pas de carte de crédit). Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paiements seront débités les deux mois suivants.

---

## Situations donnant droit à une **exonération automatique** des droits d'inscription différenciés

---

### NATIONALITÉ

- ✓ Je suis un étudiant ressortissant :
  - d'un État de l'**Union Européenne**,
  - d'un État de l'**Espace Economique Européen** (Norvège, Islande, Liechtenstein),
  - d'**Andorre**, de **Monaco** ou de **Suisse** ;
- ✓ Je suis un résident du **Québec** ;
- ✓ Je suis ressortissant d'un État ayant conclu un **accord international applicable à la République française** prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques à ceux applicables aux ressortissants français ou dispensant les ressortissants de cet État de détenir un titre de séjour en France.

### MON INSCRIPTION EN 2024/2025

- ✓ Je m'inscris en **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) et j'ai une **double inscription en Licence à TSE** ;
- ✓ Je m'inscris à un **Master parcours international de TSE** : [liste des formations concernées ici](#)
- ✓ Je m'inscris à l'une des formations ci-dessous, gérées par le service de la **Formation Ouverte A Distance (FOAD)** de l'Université Toulouse Capitole :
  - [Master 2 mention économétrie, statistiques, parcours type économétrie, statistiques \(FOAD\)](#) ;
  - [Diplôme d'université \(DU\) Statistique appliquée \(FOAD\)](#).
- ✓ Je m'inscris en **Doctorat** ou à une habilitation à diriger des recherches (**HDR**) ;
- ✓ Je m'inscris avec un **Contrat d'apprentissage**.

## MON INSCRIPTION EN 2023/2024 ou antérieurement

- ✓ J'étais ou ai été inscrit :
  - à TSE ;
  - dans une des formations de l'**Université Toulouse Capitole** ;
  - dans une **université ou une école sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur** ;
  - dans un **centre de français langue étrangère (FLE)** ;

## MON STATUT EN FRANCE

- ✓ Je suis titulaire d'un **titre de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse »** ;
- ✓ Je suis titulaire d'une **carte de résident**, d'une **carte de résident portant la mention « résident de longue durée-UE »** ou d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République française ;
- ✓ Je suis **âgé de moins de 18 ans et descendant direct ou à charge du bénéficiaire d'une carte de résident, d'une carte de résident portant la mention « résident de longue durée-UE »** ou d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République française ;
- ✓ J'ai **déclaré mon foyer fiscal ou suis rattaché à un foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans** au 1<sup>er</sup> janvier précédant le début de l'année universitaire au titre de laquelle l'inscription est demandée ;
- ✓ Je possède le **statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire** ;
- ✓ Un de mes parents (ou mon tuteur légal) bénéficie **du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire** ;

## BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANCAIS ET EXONÉRATION D'AMBASSADE

- ✓ Je m'inscris dans le cadre d'un **programme d'échange ou d'une convention** ;
- ✓ Je suis **boursier du gouvernement français (BGF)** ;
- ✓ Je bénéficie d'une **bourse de l'ambassade de France** de mon pays d'origine.

→ *Si vous pouvez présenter un **justificatif montrant que vous correspondez à une des situations décrites ci-dessus**, vous n'avez pas besoin de demander d'exonération car elle vous sera automatiquement attribuée. Soumettez simplement votre document lors de votre inscription en ligne ou remettez-le lors de votre rendez-vous en présentiel.*

---

## Demander une exonération des droits d'inscription différenciés sur **critère d'excellence académique**

---

Les critères pris en compte sont les suivants :

### Niveau Licence

- Des notes dans les matières fondamentales du programme de Licence élevées par rapport à la moyenne de votre classe/promotion ou correspondant principalement aux lettres A et B dans un système d'évaluation par lettres ;
- Un niveau C1 en Français (CECRL) ;
- Un prix obtenu dans une compétition académique entre étudiants portant sur un domaine disciplinaire ;
- Un score GRE en « quantitative reasoning » correspondant à un quantile supérieur à 90%.

### Niveau Master

- Des notes dans les matières fondamentales du programme de Master élevées par rapport à la moyenne de votre promotion ou correspondant principalement aux lettres A et B dans un système d'évaluation par lettres ;
- Un niveau C1 en Français (CECRL) ;
- Un niveau B2 en Anglais ;
- Un score au TOEFL supérieur à 90/120 ;
- Un prix obtenu dans une compétition académique entre étudiants portant sur un domaine disciplinaire ;
- Un score GRE en « quantitative reasoning » correspondant à un quantile supérieur à 90% ;
- Une expérience professionnelle réussie donnant lieu à des recommandations unanimes des responsables hiérarchiques ou la création d'une entreprise.

→ Vous devez justifier d'une **combinaison de ces critères pour pouvoir déposer une demande d'exonération** – un seul critère ne suffira pas pour accepter votre dossier.  
*Une commission pédagogique évaluera toutes les demandes reçues.*

Contactez le service des Admissions à l'adresse [admissions@tse-fr.eu](mailto:admissions@tse-fr.eu) pour en savoir plus sur la procédure et le calendrier à respecter.